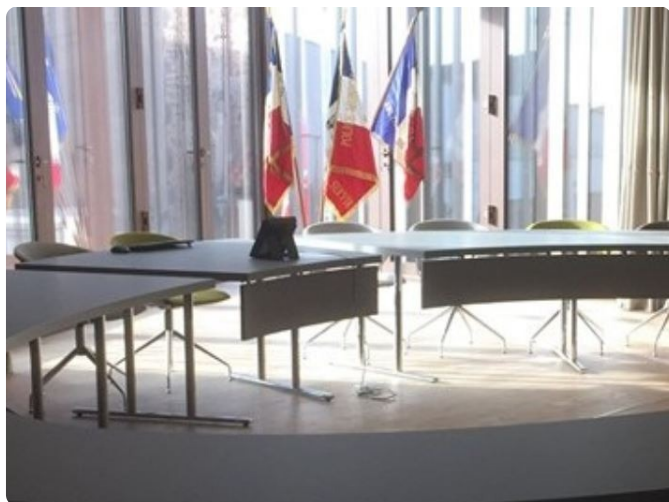




COMMUNICATION : Portiragnes

Finances Communales 2022



Le Budget Primitif

Le Budget Primitif reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales. Son vote et adoption à la majorité a eu lieu lors du conseil municipal du 21 avril 2022. Ce Budget s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour le mandat que vous nous avez confié.

Les orientations du BP 2022

- Le Budget Primitif reprend l'ensemble des autorisations
- Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement
- Aucune hausse de la fiscalité en 2022



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

Présentation du Budget Primitif : Portiragnes

L'élaboration du budget de l'année 2022 fut marquée par un changement de nomenclature (de la M14 à la M57) et de Trésorerie Générale (de Agde à Sète). Les grands équilibres de la section de fonctionnement sont conservés malgré l'incertitude liée à la conjoncture internationale et les impacts sur le coût des matières premières et des services. Des investissements structurants sont programmés.

Budget Primitif 2022

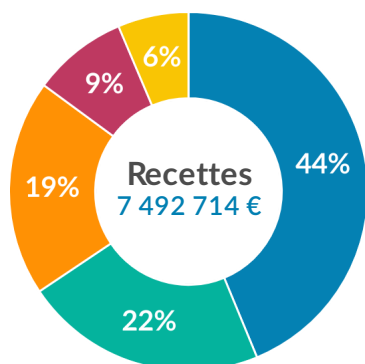
Fonctionnement

7 492 714 €

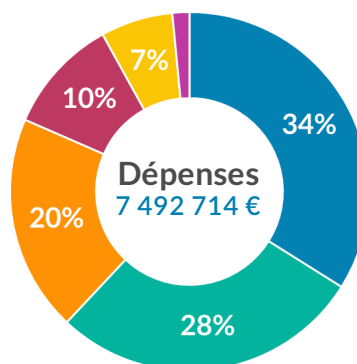
Investissement

6 481 296 €

Fonctionnement

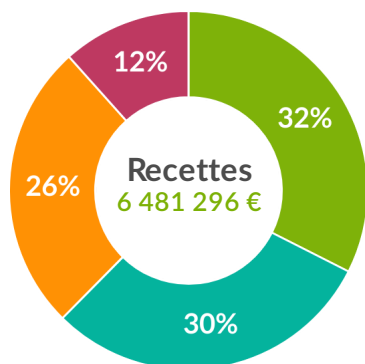


- Impôts et taxes : 3 278 889 €
- Excédent antérieur : 1 636 825 €
- Dotations et participations : 1 460 000 €
- Autres recettes : 639 000 €
- Produits des services : 478 000 €

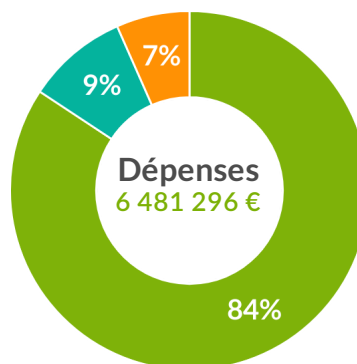


- Charges de personnel : 2 541 300 €
- Virement à section d'invest : 2 103 514 €
- Charges générales : 1 465 400 €
- Autres dépenses : 780 000 €
- Charges gestion courante : 487 500 €
- Interêts d'emprunts : 115 000 €

Investissement



- Virement de section de fonct : 2 103 514 €
- Excédent d'invest reporté : 1 940 837 €
- Dotations et subventions : 1 684 946 €
- Autres recettes : 752 000 €



- Dépenses d'équipement : 5 463 296 €
- Autres dépenses : 590 000 €
- Remboursement du capital : 428 000 €

Les orientations du Budget

- ▶ Le Budget Primitif reprend l'ensemble des autorisations
- ▶ Maîtrise de nos dépenses courantes en fonctionnement
- ▶ Aucune hausse de la fiscalité en 2022



Visitez notre site internet



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

Présentation du Budget Primitif : Portiragnes

Requalification du bd de la Tour
du Guet et Bd des dunes

Projets d'investissement et vie de la commune

Bd de la Tour du Guet et Dunes :

3 600 000 €

création d'un nouveau cimetière :

600 000 €

Amélioration de la voirie :

290 000 €

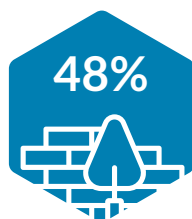
Isolation et photovoltaïque :

240 000 €



Travaux d'entretien de la voirie
communale

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2022



48%

5 463 296 €

Infrastructures

1 725€ / habitant



39%

4 494 200 €

Admin générale

1 419€ / habitant



8%

978 000 €

Autres dépenses

309€ / habitant



5%

543 000 €

Rembours dette

171€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale

	Taux voté	Produit voté
 Taxe foncière	39.15%	2 287 143 €
 Taxe foncière non-bâti	66.14%	64 751 €

détail des taux

Les taxes locales communales et départementales ont fusionné pour compenser partiellement la perte de la taxe d'habitation. Avant cette fusion la part communale était de 17,70%. A titre indicatif, la taxe foncière sur le bâti est de 35,72% au niveau national, et 49,63% au niveau du département. La taxe foncière sur le non bâti est de 50.14% au plan national et de 84,43% sur le plan départemental.

”

Le budget 2022 traduit un retour à la normale après deux années marquées par la crise sanitaire. Les projets d'investissement arrivés à maturité en termes d'études et de partenariats financiers, vont pouvoir se concrétiser cette année, sans augmentation de la dette ou des taux d'imposition.